



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**

Le Vingt Mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Madame CHERVIN Stéphanie, Maire

Étaient présents :

**Mme. CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. M. BOUCHET.
Mme MERLE. M. BODIN. M. GANTHER. Mme GRIMAUD.
M. CHERVIER. M. FUMOUX. Mme ROMEUF. M. BOUTONNAT.
Mme AUGIER. Mme. BONNEFOY. Mme BOURDUCHE.
M. COUPERIER. Mme. COURSOL. Mme CHAPON-ROLLAT.
M. MERCIER, M. HOARAU. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **M. TERRENOIRE, pouvoir à Mme CHERVIN,**
- **Mme. RAQUIN, pouvoir à Mme CHAPON-ROLLAT.**

Monsieur Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

Madame le Maire sollicite l'assemblée pour donner mandat à ÉGAL BUJAN Séverine pour représenter la Commune de Lapalisse auprès des Labels (Plus Beaux Détours de France et Villages-Étapes) et autres instances (Villes Marraines...) auxquelles la Commune participe.

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner mandat à Madame ÉGAL BUJAN Séverine pour représenter la Commune de Lapalisse auprès des Labels (Plus Beaux Détours de France, Villages-Étapes et Villes et Villages d'accueil des Véhicules D'époque) et autres instances (Villes Marraines...) auxquelles la Commune participe.
- d'autoriser Madame le Maire à procéder au remboursement des frais engagés par Madame ÉGAL BUJAN Séverine au présent mandat, y compris les frais d'hébergement et de restauration aux prestataires concernés.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Stéphanie CHERVIN,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le **9 AVR. 2026**

Publié
le : **23 MARS 2026**
Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

